



# **INFORMATION POUR LES FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES ET FOURNISSEURS DE SOLUTIONS**

**8 avril 2026**



# ORDRE DU JOUR

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES REMISES
2. CALENDRIER DES TAXONOMIES
3. COLLECTES DORA
4. POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU XBRL-CSV
5. REMISES IPR (INSTANT PAYMENT REGULATION)
6. RAPPEL SUR LES RELANCES ET LES DEMANDES DE SUPPORT
7. MISE À JOUR DES CONTACTS DANS LA FICHE DÉCLARATIVE
8. PAGE DÉTAILS DES TABLEAUX DU SITE ESURFI
9. QUESTIONS/RÉPONSES
10. ANNEXE

# 1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 1/3

## Statistiques QDD banque : Q4 2025

### Remises SI têtes de groupe

100% de remise sans erreur dès J+0 pour toutes les remises sauf COREPALM

Taux < 95%  
95% <= Taux < 97%  
Taux >= 97%

	Domaine	Module	Remise T-1	Remise T	Dont sans erreur	Dont sans avertissement
SI TG à J+0	Toutes remises	AE	91%	100%	100%	100%
		COREPLE	82%	100%	100%	100%
		COREPLR	82%	100%	100%	100%
		COREPNSFR	83%	100%	100%	100%
		COREPOF	82%	100%	100%	64%
		FINREP9	100%	100%	100%	100%
	Liquidités	COREPALM	100%	89%	100%	100%
		COREPLCRDA	100%	100%	100%	100%
SI TG à J+1	Toutes remises	AE	100%	100%	100%	100%
		COREPLE	100%	100%	100%	100%
		COREPLR	100%	100%	100%	100%
		COREPNSFR	100%	100%	100%	100%
		COREPOF	100%	100%	100%	64%
		FINREP9	100%	100%	100%	100%
	Liquidités	COREPALM	100%	100%	100%	100%
		COREPLCRDA	100%	100%	100%	100%

	Domaine	Module	Remise T-1	Remise T	Dont sans erreur	Dont sans avertissement
SI TG à J+11	Toutes remises	AE	100%	100%	100%	100%
		COREPLE	100%	100%	100%	100%
		COREPLR	100%	100%	100%	100%
		COREPNSFR	100%	100%	100%	100%
		COREPOF	100%	100%	100%	64%
		FINREP9	100%	100%	100%	100%
	Liquidités	COREPALM	100%	100%	100%	100%
		COREPLCRDA	100%	100%	100%	100%
SI TG à J+26	Toutes remises	AE	100%	100%	100%	100%
		COREPLE	100%	100%	100%	100%
		COREPLR	100%	100%	100%	100%
		COREPNSFR	100%	100%	100%	100%
		COREPOF	100%	100%	100%	64%
		FINREP9	100%	100%	100%	100%
	Liquidités	COREPALM	100%	100%	100%	100%
		COREPLCRDA	100%	100%	100%	100%

# 1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 2/3

## Statistiques QDD banque : Q4 2025 Remises SI

100% de remise sans erreur à J+11 pour toutes les remises sauf FINREP9

Taux < 95%  
95% <= Taux < 97%  
Taux >= 97%

	Domaine	Module	Remise T-1	Remise T	Dont sans erreur	Dont sans avertissement
SI à J+0	Toutes remises	AE	98%	98%	100%	100%
		COREPLE	94%	98%	100%	100%
		COREPLR	97%	100%	100%	99%
		COREPNSFR	92%	99%	100%	99%
		COREPOF	97%	100%	100%	64%
		FINREP9	100%	99%	98%	96%
	Liquidités	COREPALM	100%	99%	100%	99%
		COREPLCRDA	100%	99%	100%	100%
SI à J+1	Toutes remises	AE	99%	99%	100%	100%
		COREPLE	97%	98%	100%	100%
		COREPLR	100%	100%	100%	99%
		COREPNSFR	100%	100%	100%	99%
		COREPOF	100%	100%	100%	64%
		FINREP9	100%	99%	98%	96%
	Liquidités	COREPALM	100%	100%	100%	99%
		COREPLCRDA	100%	100%	100%	100%

	Domaine	Module	Remise T-1	Remise T	Dont sans erreur	Dont sans avertissement
SI à J+11	Toutes remises	AE	100%	100%	100%	100%
		COREPLE	100%	100%	100%	99%
		COREPLR	100%	100%	100%	99%
		COREPNSFR	100%	100%	100%	99%
		COREPOF	100%	100%	100%	63%
		FINREP9	100%	100%	98%	96%
	Liquidités	COREPALM	100%	100%	100%	99%
		COREPLCRDA	100%	100%	100%	100%
SI à J+26	Toutes remises	AE	100%	100%	100%	100%
		COREPLE	100%	100%	100%	99%
		COREPLR	100%	100%	100%	99%
		COREPNSFR	100%	100%	100%	99%
		COREPOF	100%	100%	100%	63%
		FINREP9	100%	100%	98%	96%
	Liquidités	COREPALM	100%	100%	100%	99%
		COREPLCRDA	100%	100%	100%	100%

# 1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 3/3

## Statistiques QDD banque : Q4 2025

### Remises LSI

100% de remise atteint qu'à J+26 sauf 1 remise manquante FINREP9

Taux < 95%  
95% <= Taux < 97%  
Taux >= 97%


	Domaine	Module	Remise T-1	Remise T	Dont sans erreur	Dont sans avertissement
LSI à J+0	Toutes remises	AE	77%	89%	100%	100%
		COREPLE	83%	91%	100%	99%
		COREPLR	79%	91%	97%	97%
		COREPNSFR	79%	90%	100%	97%
		COREPOF	81%	90%	100%	75%
		FINREP9	89%	89%	100%	88%
	Liquidités	COREPALM	85%	91%	100%	98%
		COREPLCRDA	94%	92%	100%	96%
LSI à J+1	Toutes remises	AE	87%	91%	100%	100%
		COREPLE	90%	95%	100%	99%
		COREPLR	90%	97%	100%	100%
		COREPNSFR	91%	95%	100%	97%
		COREPOF	90%	96%	97%	73%
		FINREP9	95%	89%	100%	88%
	Liquidités	COREPALM	93%	98%	100%	98%
		COREPLCRDA	96%	95%	100%	97%

	Domaine	Module	Remise T-1	Remise T	Dont sans erreur	Dont sans avertissement
LSI à J+11	Toutes remises	AE	96%	99%	100%	100%
		COREPLE	96%	99%	100%	99%
		COREPLR	94%	100%	100%	100%
		COREPNSFR	96%	99%	100%	97%
		COREPOF	95%	99%	100%	75%
		FINREP9	95%	95%	95%	84%
	Liquidités	COREPALM	97%	99%	100%	98%
		COREPLCRDA	98%	99%	100%	97%
LSI à J+26	Toutes remises	AE	98%	100%	100%	100%
		COREPLE	98%	100%	100%	99%
		COREPLR	98%	100%	100%	100%
		COREPNSFR	97%	100%	100%	97%
		COREPOF	98%	100%	98%	73%
		FINREP9	95%	95%	95%	84%
	Liquidités	COREPALM	97%	100%	100%	98%
		COREPLCRDA	98%	100%	100%	96%

# 2. CALENDRIER DES TAXONOMIES

## Taxonomie nationale




Reporting	Version	Module / États	Publication	Arrêté	Commentaires
<b>RUBA</b> 	<b>1.3</b>		<b>PWD1 19/03/2026</b>  Finale Avril 2026	<b>Décembre 2026</b>	Évolutions à prévoir sur les tableaux IEDOM-IEOM : <input type="checkbox"/> Ajout de variantes Outre-mer pour quelques états <input type="checkbox"/> Modification d'états (ouvertures de cellules, monnaie CFP ajoutée sur les variantes ZIEOM...)  ➤ <b>La publication de la version finale sera réalisée lors de la publication des textes.</b>

# 2. CALENDRIER DES TAXONOMIES

## Taxonomie européenne




Reporting	Version	Module / États	Publication	Arrêté	Commentaires
<b>CRR</b>  	<b>4.2</b>	Résolution planning (RESOL1 et RESOL2)	Draft 05/09/2025	janvier 2026	<p><b>Problèmes détectés après la publication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> FINREP9DP : tableaux et colonnes manquants, ainsi que d'autres anomalies.</li> <li><input type="checkbox"/> RESOL1, RESOL2 : valeurs manquantes dans les listes déroulantes ; les clés de colonnes ne permettent pas d'identifier de manière unique une ligne dans un tableau ouvert en ligne ; problèmes liés aux règles de validation.</li> <li><input type="checkbox"/> Autres modules : certaines cellules devraient être grisées ou, au contraire, dégrisées ; valeurs manquantes dans les listes déroulantes ; problèmes dans les règles de validation.</li> </ul> <p>➤ Il est possible que d'autres erreurs soient découvertes par la suite</p> <p>➤ Publication le 17/03/2026 du fichier de validation avec les désactivations</p>
		MREL Decisions (semi-annual)		Décembre 2025	
		SBP for Market risk (only SBP_IMV changes)		SBP_IMV Février 2026 SBP_RM Mai 2026	
		COREP_OF (+C_16.02, C_16.03, C_16.04)	Finale 25 Novembre 2025	Mars 2026	
		SEPA_IPR (Instant Payment reporting)		12/2022, 12/2023, 12/2024, 12/2025	
		Tous les autres modules (sauf DORA)	hotfix 13 janvier 2026	Mars 2026	

# 2. CALENDRIER DES TAXONOMIES

## Taxonomie européenne




Reporting	Version	Module / États	Publication	Arrêté	Commentaires
<b>CRR</b>  	<b>4.2.1</b>	finrep9dp	<b>Hotfix 27 février 2026</b>	<b>Mars 2026</b>	<b>Hotfix</b> Correction des erreurs suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Ajout des tables F_11.02.dp, F_18.00e.dp, F_19.00.a.dp</li> <li><input type="checkbox"/> Ajout des colonnes 0030 et 0055 dans F_18.00.a.dp</li> <li><input type="checkbox"/> Ajout des lignes 0340 dans F_19.00.d.dp et 0440 et 0450 dans F_02.00.dp</li> <li><input type="checkbox"/> Suppression F_19.00.dp</li> </ul>
	<b>4.3</b>	TCBs	<b>Draft avril 2026</b>  <b>Finale Mai-juin 2026</b>	<b>Mars 2027</b>	<b>TCB (Third Country Branch)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Deux modules :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ HU (header Undertaking) : environ 8 tableaux</li> <li>▪ TCB : environ 18 tableaux</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> ITS publié début février 2026</li> <li><input type="checkbox"/> Sera applicable à partir de mars 2027</li> </ul>
		AMLA			<b>AMLA</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> L'EBA apportera son soutien à l'AMLA en 2026 pour la réalisation d'un exercice de test et de calibration de leur méthodologie, en fournissant le DPM et la taxonomie.</li> <li><input type="checkbox"/> Un nouveau framework et un nouveau module seront introduits.</li> <li><input type="checkbox"/> Il sera appliqué à partir de décembre 2026 pour la collecte de données 2027, au format xBRL CSV (via Euclid).</li> <li><input type="checkbox"/> La collecte de données 2026 sera réalisée dans le cadre d'une collecte ad hoc, basée sur Excel, en dehors d'Euclid.</li> </ul>

# 2. CALENDRIER DES TAXONOMIES

## Taxonomie européenne



Reporting	Version	Module / États	Publication	Arrêté	Commentaires
<b>CRR</b>  	<b>4.4</b>	FINREP IFRS18	<b>Phase 1</b> <b>Q3 2026</b>	<b>Mars 2027</b>	Cette livraison a pour objectif principal d'anticiper l'entrée en application avancée des états FINREP (F 02, F 16, F 45) concernés par la mise en œuvre de la norme IFRS 18.
		RESOL1 et 2		<b>Version draft septembre</b>	
		P3 ITS			
		DORA	<b>Version finale</b> <b>octobre</b>		
		BM for CR an IFR9	<b>Phase 2</b> <b>Q4 2026</b>	<b>Septembre 2027</b>	Les calendriers présentés sont indicatifs et susceptibles d'être ajustés en fonction de l'avancement des travaux de simplification.
		COREP OF			
		FINREP			
		COREP LE			
		Liquidity et AE			
		COREP LR			
		FRTB			
		ESG			
		IMMV			

# 2. CALENDRIER DES TAXONOMIES

## Filing rules v5.8

Publiées le 27/02/2026

### Règles spécifiques pour le xBRL-CSV :

#### Extra rule : rule 6

- si le filing indicator est négatif alors le fichier {table}.csv ne doit pas apparaître dans l'instance.
- Euclid2 applique déjà cette logique, mais accepte encore les fichiers vides.
- À partir de juin 2026, Euclid2 interdira totalement la présence de ces fichiers {table}.csv lorsque le filing indicator est négatif

Pour un filing indicator positif, trois options sont possibles pour le déclarant :

- envoyer le fichier {table}.csv avec les faits,
- envoyer un fichier {table}.csv vide (en tête seul),
- ou ne pas fournir le fichier {table}.csv.

### 3.6 Reporting subject

- Lorsque le Reporting subject contient des lettres, celles-ci doivent désormais être en majuscules.

# 3. DORA

## Pour les Registers of Information (ROI)

- Pour rappel en 2026, la date limite de remise des ROI était le 31 mars 2026 pour l'arrêté du 31/12/2025 en DPM 4.0
- Les environnements de production de l'EBA resteront ouverts jusqu'au 30/04/2026
- Côté ACPR, les environnements de production resteront ouverts toute l'année
- Entre mars et avril 2026, les remettants ayant effectués leurs dépôts ont reçu sur ONEGATE en plus du CRT ONEGATE le CRTe de l'EBA avec le statut de la remise ainsi que les anomalies relevées

## Pour les Incident Reports (IR) et les Cyber Threats (CT)

- Depuis décembre 2025, les remettants dont les IR sont aussi transmis à la BCE disposent de CRTe dédiés dans ONEGATE.
- Courant avril 2026, l'ESMA hub mettra à disposition des NCAs des CRTe qui seront transmis à ONEGATE.
- **Convention ACPR** : lors de la création d'un IR, les remettants sont amenés à renseigner un numéro d'incident interne, `internal_IR_Reference`, indiqué dans la balise « `financialEntityCode` » de la remise json. Comme mentionné dans les spécifications de l'ESMA, le numéro d'incident interne de l'établissement doit être de type alphanumérique et seul le caractère spécial « - » est autorisé. Cependant, l'utilisation des séparateurs « \_ » dans la balise « `financialEntityCode` » génère des retours CRTe en ERROR de la part du Hubex de l'ESMA, la convention de nommage n'étant pas respectée. Aussi nous préconisons aux remettants d'une part de prêter attention aux caractères spéciaux utilisés pour le « `financialEntityCode` » et d'autre part ce dernier doit être uniquement composé de 15 caractères alphanumériques maximum.

# 4. POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU XBRL-CSV

## ⇒ LA MISE EN ŒUVRE A PARTIR DE L'ARRÊTÉ DE 03/2026

- Le format xBRL-CSV est applicable à partir de l'arrêté de 03/2026 (\*) pour les points d'entrée suivants (L'EBA a décalé l'application de ce changement qui devait avoir lieu en 12/2025) :
  - Les remises pour le MSU : AE, COREPFRTB, COREPLE, COREPLR, COREPOF, ESG, FC, FINREP9, FINREP9DP, FP, GSII, IFCLASS2, IFCLASS3, IFGROUPTEST, IFTM, IRBB, COREPALM, COREPLCRDA, COREPNSFR, REMBM, REMDBM, REMGAP, REMHE, REMHRINSTITUTIONS, SBPCR, SBPIFRS9, SBPIMV, SBPRM
  - Les remises pour le Contrôle des Pratiques Commerciales : SEPA\_IPR
- (\*) : sauf SBPIMV au 02/2026 et SBPRM au 05/2026
- Les remises des arrêtés antérieurs à 03/2026 doivent toujours être déposées au format xBRL-XML (quelque soit la date de dépôt)

## ⇒ LA PHASE DE TEST

- Depuis la mise en place récente du format xBRL-CSV en remplacement du format xBRL-XML pour les remises à l'ACPR, nous constatons une augmentation significative du volume d'incidents et de sollicitations auprès du support. Ces demandes concernent majoritairement des difficultés liées à l'appropriation du nouveau format, ainsi qu'à des erreurs de conformité ou de structure des fichiers transmis. Veuillez suivre les différentes préconisations indiquées dans les notes techniques.
- L'ouverture en homologation a été effectuée le 16/06/2025. Nous vous encourageons vivement à tester vos remises

## ⇒ CONSULTEZ LE SITE E-SURFI

- **[05/02/2026 - FAQ \(ACTUALISATION\) : PASSAGE AU FORMAT XBRL-CSV 03/2026](#)**

## 5. REMISE IPR (INSTANT PAYMENT REGULATION)

- La collecte IPR est au format xBRL-CSV. Le dépôt se fera sur le portail ONEGATE sur le domaine COR. Les personnes déjà accréditées au domaine n'auront pas à demander à nouveau les droits.
- Elle concerne tous les prestataires de Services de Paiement (PSP), incluant les établissements agréés en France (EC, EP, EME), ainsi que les succursales UE exerçant en France d'EC/EP/EME établies dans un pays d'UE.
- **Exceptionnellement** durant l'année 2026, il est demandé aux remettants de faire 4 dépôts d'arrêtés comptables: 12/2022, 12/2023, 12/2024 et 12/2025.
- Les **Comptes-rendus de traitement** de la collecte sont disponibles sur l'espace ONEGATE une fois la collecte analysée.
- La remise s'appuie sur la taxonomie CRR 4.2 publiée par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).
  - 🔗 [Accès à la taxonomie CRR 4.2](#)
- Un exemple de fichier de remise (instance) est disponible sur le site de l'EBA :
  - 🔗 [Sample files for taxonomy under taxonomy architecture v2.0](#)

**Nom du fichier** : DUMMYLEI123456789012.CON\_FR\_PAY010100\_SEPAIPR\_2026-12-31\_20251118140434621.zip

**Chemin** : xBRL-CSV.zip dans l'archive sample\_instances.zip

**Format attendu sur le portail ONEGATE** : 🔗 [NOTE TECHNIQUE 2025 Formats de fichier](#)

Les règles de remise XBRL sont définies dans les EBA Filing Rules, version **5.8**. Elles définissent comment les données XBRL doivent être préparées, structurées et transmises dans le cadre du Reporting réglementaire.

- 🔗 [EBA Filing Rules v5.8](#)

# 6. RAPPEL SUR LES RELANCES ET LES DEMANDES DE SUPPORT (1/2)

## ⇒ Relances prévues en 2026 : nouveaux contacts

- Dans le cadre de la campagne de collecte 2026, les remettants pourront être contactés pour rappel de l'échéance de remise (avant la date limite de remise) ou pour relance en cas de remise manquante ou en erreur (après la date limite de remise)
- Ces rappels/relances seront faits par de nouvelles équipes au sein de l'ACPR, qui ont été créées dans le but de renforcer le contrôle des remises et l'accompagnement des remettants
  - L'équipe « **Pilotage de la collecte** » en charge de traiter vos demandes d'assistance à la collecte
  - L'équipe « **Pilotage et analyse de la qualité des données** » en charge de renforcer le contrôle de la qualité des données
- De nouveaux contacts ont été créés (BAL ci-dessous auxquels s'ajouteront plus tard de nouveaux canaux d'échanges sur le Portail ACPR). Ils ne remplacent ni le support Onegate (point d'entrée des demandes d'assistance : **support-onegate@banque-france.fr**), ni les échanges avec le contrôleur référent.
- Une publication sur e-surfi effectuée le 02/02/2026 signale le démarrage opérationnel de ces nouveaux contacts.

Pilotage de la collecte	Pilotage et analyse de la qualité des données (QDD)
<a href="mailto:Contact-collecte-Banque@acpr.banque-france.fr">Contact-collecte-Banque@acpr.banque-france.fr</a> qui remplacera <a href="mailto:sagemoa-garu@acpr.banque-france.fr">sagemoa-garu@acpr.banque-france.fr</a> (*)	<a href="mailto:2723-CONTROLE-QDD-BANQUES-UT@acpr.banque-france.fr">2723-CONTROLE-QDD-BANQUES-UT@acpr.banque-france.fr</a>
<a href="mailto:Contact-collecte-Assurance@acpr.banque-france.fr">Contact-collecte-Assurance@acpr.banque-france.fr</a> qui remplacera <a href="mailto:support-s2-assurances@acpr.banque-france.fr">support-s2-assurances@acpr.banque-france.fr</a> (*)	<a href="mailto:2723-CONTROLE-QDD-ASSURANCES-UT@acpr.banque-france.fr">2723-CONTROLE-QDD-ASSURANCES-UT@acpr.banque-france.fr</a>

(\*) ces BAL sont destinées à être supprimées mais seront conservées le temps nécessaire afin d'assurer la continuité des échanges

# 6. RAPPEL SUR LES RELANCES ET LES DEMANDES DE SUPPORT (2/2)

## ⇒ Contact technique pour toutes les collectes : PRIVILÉGIEZ UN SEUL POINT DE CONTACT = LE SUPPORT ONEGATE

Tout incident de remise doit faire l'objet d'une demande auprès du [support-onegate@banque-france.fr](mailto:support-onegate@banque-france.fr) ou par téléphone [01.42.92.60.05](tel:01.42.92.60.05) de 8h à 16h

- Un incident déclaré au support OneGate aura une référence / un numéro de ticket de demande de support qui permettra d'avoir un suivi
- Ne pas multiplier les canaux de demande de support (OneGate, SMD, superviseurs), cela en retarde le traitement
- Lors de la déclaration d'un incident, pensez à indiquer la référence (code) de ticket de la remise OneGate pour permettre au gestionnaire de collecte de traiter votre demande
- Par la suite, si votre demande est réorientée vers le SMD Pôle Collecte, celui-ci vous contactera via l'adresse mail suivante : [Contact-collecte-Banque@acpr.banque-france.fr](mailto:Contact-collecte-Banque@acpr.banque-france.fr)

## ⇒ Contrôles QDD :

- Dans le cadre des contrôles sur la qualité des données, l'équipe QDD prendra l'initiative de vous contacter et d'échanger avec vous via la nouvelle boîte aux lettres : [2723-CONTROLE-QDD-BANQUES-UT@acpr.banque-france.fr](mailto:2723-CONTROLE-QDD-BANQUES-UT@acpr.banque-france.fr)

## ⇒ Rappel des contacts accessibles dans eSurfi

- Lien vers la page [Contact | eSurfi Banque et Assurance](#)

# 7. MISE À JOUR DES CONTACTS DANS LA FICHE DÉCLARATIVE

## ⇒ LA FICHE DÉCLARATIVE : UN RAPPORT IMPORTANT À DÉCLARER ET METTRE À JOUR

- La fiche déclarative est un rapport permettant de collecter les activités et les contacts au sein des établissements pouvant être sollicités par l'ACPR.
- Elle doit être complétée par chaque organisme assujetti sur le portail OneGate via le domaine « **FDE** » (depuis le menu Rapports).
- Nous demandons aux remettants de veiller à la mise à jour systématique en cas de changement de contacts.

## ⇒ DOCUMENTATION SUR E-SURFI

- L'ACPR met à disposition un guide utilisateur à destination des remettants sur la saisie et le dépôt de ce rapport sur le portail OneGate.
- <https://esurfi.banque-france.fr/fr/actualites/la-fiche-declarative-un-rapport-important-declarer-et-mettre-jour>
- **MANUELS UTILISATEURS BANQUE | ESURFI BANQUE ET ASSURANCE**

## 8. TABLEAUX DU SITE ESURFI – REFONTE DU SITE ESURFI EN 2025

- Migration du site eSurfi en janvier 2025 :
  - Dans le cadre du projet Espaces2 (2023-2025), tous les sites internet de la Banque devaient migrer vers une nouvelle plateforme ;
  - En raison de la fin du support Drupal 7 (système de gestion de contenu permettant la publication de pages internet) annoncée par l'éditeur pour janvier 2025, les **sites eSurfi Banque et eSurfi Assurance** devaient migrer avant cette date et **être regroupés dans un même domaine sur la nouvelle plateforme.**
  
- Il n'a pas été possible de migrer les pages Tableaux vers les rubriques États et notices tout en conservant la mise en forme utilisée avant 2025 :
  - Environ 250 tableaux sur le site eSurfi Banque ;
  - Une solution provisoire a été mise en place ;
  - Nous étudions actuellement la possibilité de faire évoluer la présentation de ces tableaux.

# 8. TABLEAUX DU SITE ESURFI - PRÉSENTATION AVANT LA REFORTE DU SITE

- Les pages de la catégorie « **Tableaux** » contenaient la liste des tableaux avec :
  - Une recherche possible par filtre ;
  - Pour chaque tableau, un lien permettant de télécharger la fiche de présentation.

Code	Titre du tableau	Blocs d'activité	Préfixe	Fiche de présentation
SITUATION	SITUATION	Commun	ST	
TIT_TRANS	OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, OP. DIVERSES ET VALEURS IMMOBILISEES	Commun	OD	
RESU_INF1	RESULTATS DES OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	Commun	RF	
C_IMPAYES	CREANCES IMPAYEES	Commun	CM	

Amortiss. dépréciations	R.	Euros			Devises			Total
		N.R.	R. + N.R.	R.	N.R.	R. + N.R.		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	R0010	ra010010	ra010010		ra010010	ra010010		ra010010
Caisses	R0020	ra010020	ra010020		ra010020	ra010020		ra010020
Billets et monnaies	R0030	ra010040	ra010040					
Autres valeurs	R0040	ra010120	ra010120					
Banques centrales et offices des chèques postaux	R0050	ra010180	ra010180					

- Les pages « **Détail du tableau** » contenaient :
  - Des liens vers les fichiers « annexes » : fichier Excel du tableau et fiche de présentation PDF ;
  - le détail du tableau au format HTML avec pour chaque cellule, une pop-up précisant le contenu de la cellule.

Détail du code : ra010010

**Titre**  
**Définition**

Opérations de trésorerie et opérations interbancaires (actif, y compris créances rattachées, montants nets de dépréciations)

Les comptes de la classe 1 enregistrent les espèces et les valeurs en caisse, les opérations de trésorerie et les...

## 8. TABLEAUX DU SITE ESURFI – PRÉSENTATION ACTUELLE ET PROJET D'ÉVOLUTION


### ➤ Présentation actuelle :

- Dans les rubriques États et notices, les tableaux sont regroupés par blocs d'activité dans des tableaux HTML;
- Pour chaque bloc d'activité, un zip téléchargeable regroupe les fichiers annexes :
  - Les fichiers Excel des tableaux ;
  - Les fiches de présentation (PDF).
- Deux zips téléchargeables pour les définitions.

### Blocs d'activité

Les informations détaillées (logs et fichiers excel) des états attendus par la Bar [8 février 2024 \(annexe n°1 b\)](#) et l'[instruction ACPR 2024-I-17](#) et relevant du sy télécharger. La liste des états relevant de cette catégorie est également rappel

La liste des définitions des éléments (i.e. les codes RUBA de chaque ligne) par


 [E & N - RUBA - Blocs d'activité \(ZIP - 7198916\)](#)


Code RUBA	Tableaux	Libellés
RB.02	SITUATION	SITUATION
RB.03	TIT_TRANS	OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, OP. DIVERSES ET VALEURS IMMOBILISEES

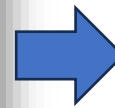
### Définitions

Les fichiers ci-dessous contiennent les informations suivantes :

- les définitions des éléments, soient les codes RUBA de chaque ligne, par état. tableaux ;
- les définitions des dimensions des différents états.


 [E & N - RUBA - Définitions des éléments par état... \(XLSX - 970016\)](#)

 [E & N - RUBA - Définitions des dimensions... \(PDF - 1332541\)](#)



ACCUEIL THÈMES SYSTÈME DE REMISE TABLEAUX NOMENCLATURE ATTRIBUTS / DIMENSIONS TAXONOMIES FAQ Q





## RUBA

 Imprimer

Code Titre Blocs d'activités

Tous

73 bloc(s) disponible(s)

Code	Titre du tableau	Blocs d'activité	Préfixe	Fiche de présentation
SITUATION	SITUATION	Commun	ST	
TIT_TRANS	OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, OP. DIVERSES ET VALEURS IMMOBILISEES	Commun	OD	
RESU_INFI	RESULTATS DES OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	Commun	RF	
C_IMPAYES	CREANCES IMPAYEES	Commun	CM	

### ➤ Propositions pour la future présentation :

- Une seule liste de tableaux ;
- Téléchargement des fichiers annexes sur la liste ou la page détails de chaque tableau ;
- La page détails (HTML) contient les définitions disponibles directement dans le tableau ;
- Dans le respect de la norme RGAA.

## 8. TABLEAUX DU SITE ESURFI - SONDAGE RETOUR D'EXPÉRIENCES

Votre avis nous intéresse !

- Un questionnaire :
  - Court et rapide à remplir ;
  - Centré sur la présentation des tableaux et des fonctionnalités qui s'y rapportent dans les rubriques États et notices du site eSurfi ;
- Objectif : avoir des retours de la « Place » pour améliorer la navigation sur le site, la lisibilité des pages et l'exploitation de l'information ;
- Vos retours guideront les évolutions futures ;
- Lien du questionnaire fourni pendant la réunion Teams.



# 9. QUESTIONS / RÉPONSES

# 9. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (1/4)

- Quand le point d'entrée FINREP9DP de la taxonomie EBA 4.2 sera-t-il disponible en homologation sur ONEGATE ?

Le point d'entrée est disponible depuis le 25/03/2026 en homologation sur ONEGATE.

- La collecte de l'AMLA remplacera-t-elle la collecte LCB-FT France à partir de 2027 ?

Aucune décision n'a été prise à ce stade.

Pour rappel, dans un premier temps, cette collecte ne concernera qu'une quarantaine d'établissements. Il est raisonnable de penser que la collecte CBFT-FT continuera d'exister. Ces éléments seront abordés lors du prochain webinaire LCB-FT.

- Pouvez-vous confirmer que la première remise du reporting FRTB est décalée de l'arrêté de mars 2027 à septembre 2027 ?

Dans la mesure où la date d'application de FRTB a été décalée au 1er janvier 2027 et que les propositions de reporting FRTB ont été intégrées au CP publié le 10 avril dont la 1ère date de référence serait septembre 2027, la réponse est oui.

- Les SNCI devront-ils déclarer les états ESG de la taxonomie EBA 4.2 à l'arrêté de décembre 2026 ?

Les SNCI ne doivent, suite à la No Action Letter, rien publier tant que le nouvel ITS n'est pas en place. Donc pour l'instant, la réponse est « non ».

## 9. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (2/4)

- La taxonomie 1.3 RUBA est-elle la réforme quinquennale de RUBA ?

Non, il ne s'agit pas de la réforme quinquennale de RUBA.

- Pouvez-vous confirmer que le reporting TCB sera bien applicable en France ? Les NCA semblent en effet pouvoir choisir de traiter les Third Country Branches comme des filiales et donc les soumettre à COREP plutôt qu'au régime TCB?

Il est bien prévu d'appliquer les reporting TCB (Implementing Technical Standards on the supervisory reporting of Third Country Branches | European Banking Authority) par défaut. Les COREP ne s'appliqueront de façon complète que dans le cas où l'ACPR prendrait une décision spécifique d'assujettir une SPT au cadre CRR comme cela sera prévu par L-511-41-II-A. dans sa rédaction qui résultera de l'entrée en application de l'article 10 de l'ordonnance de transposition CRDVI (prévue le 11 janvier 2027 conformément au point II de l'article 81 de ladite ordonnance).

En complément des reportings harmonisés, il convient de noter que l'ACPR peut toujours exiger au cas par cas des informations ou déclarations complémentaires, récurrentes ou ad hoc, notamment si l'ACPR décide d'appliquer des mesures complémentaires aux exigences minimales prévues par CRD et dont la transposition est prévue par arrêté (en cours de rédaction côté DGT).

- Pour les remises DORA-IR, la limité de 15 caractères alphanumériques maximum pour le "financialEntityCode" tient-elle compte des "-" ?

Oui, les "-" sont à comptabiliser dans la limite de 15 caractères à ne pas dépasser.

## 9. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (3/4)

- Lors des remises de fichier XBRL-CSV, si l'éditeur n'est pas indiqué et le timestamp est incorrect, cela remet-il en cause la remise ?

Il s'agit d'une problématique technique. Les remises sont acceptées malgré ces avertissements : il est recommandé de corriger ces anomalies, mais elles ne sont pas bloquantes.

- Pouvez-vous confirmer que le format attendu pour les remises de mars 2026 est bien un fichier XBRL XML contenant une balise CSV ?

Tous les points d'entrée à remettre au format XBRL-CSV doivent être remis encapsulés dans une remise XML et encodée en base64.

Une exception concerne les points d'entrée résolution (RESOL1, RESOL2, MREL-TLAC, IMPRACTICABILITY-NOTIF55) qui sont à remettre au format zip contenant le XBRL-CSV.

- Pourquoi les rapports IPR apparaissent-ils comme obligatoires dans les Cartes de Visite pour des institutions qui ne sont pas des PSP ?

L'article 15(3) du règlement SEPA, dans sa version issue du règlement (UE) 2024/886 du 13 mars 2024 (IPR), prévoit que : Les prestataires de services de paiement déclarent à leurs autorités compétentes les informations suivantes...[ ]".

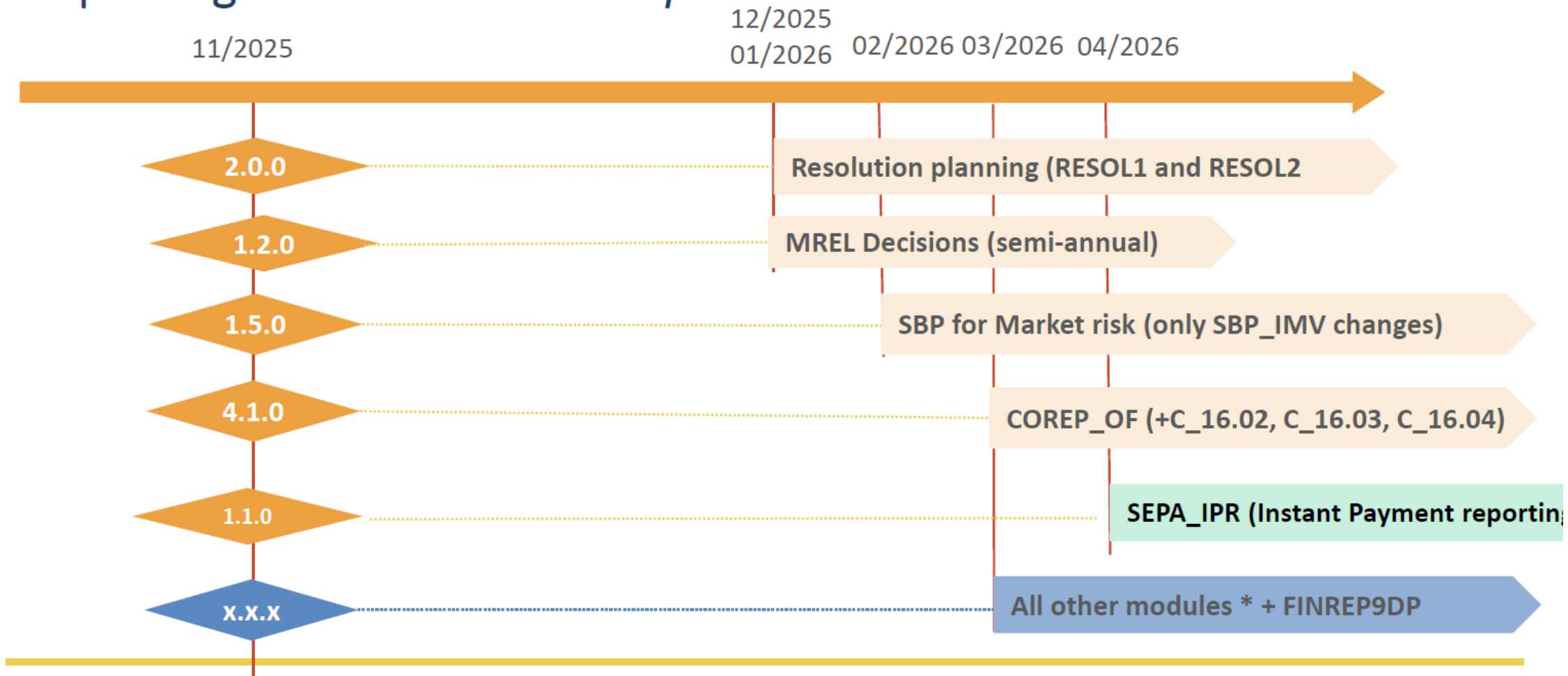
Conformément à l'article L. 521-1 I du code monétaire et financier, les prestataires de services de paiement sont les (i) établissements de paiement, (ii) les établissements de monnaie électronique, (iii) les établissements de crédit et (iv) les prestataires de services d'informations sur les comptes.

## 9. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (4/4)

- Pourquoi les Cartes de Visite Fonctionnelles (CVF) n'a-t-elle pas été mise à jour avant le mois de mars ?  
Les CVF sont mises à jour dès que les informations nécessaires sont disponibles.  
Pour rappel, la CVF ne remplace pas la veille réglementaire que chaque établissement doit assurer de son côté.
- Faut-il remettre une remise « à néant » lorsque l'établissement n'est pas concerné par une collecte ?  
Oui, une remise à néant doit être transmise lorsque l'établissement n'est pas concerné par la collecte.
- Sachant que la signature électronique a été supprimée en juillet 2025, songez-vous à la remplacer par une autre solution?  
Non, ce n'est pas envisagé à ce jour.

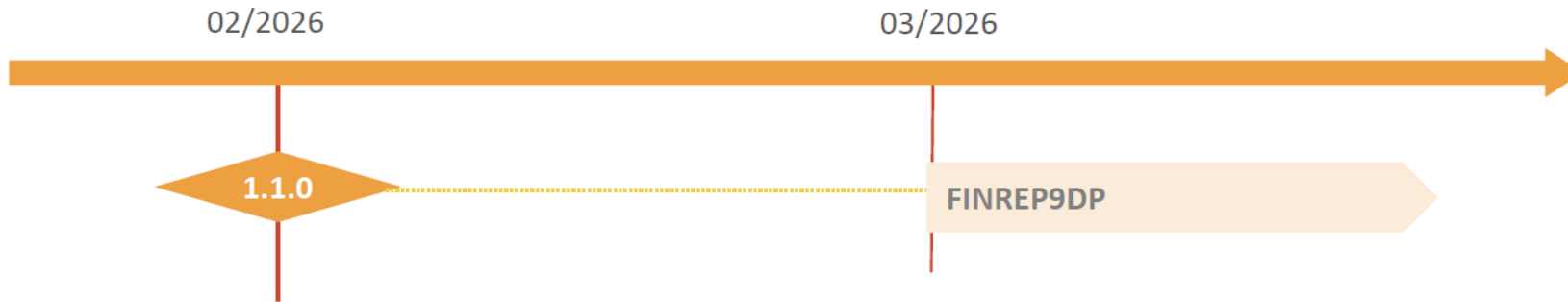
# 9. ANNEXE

## Reporting frameworks v4.2 – *published*



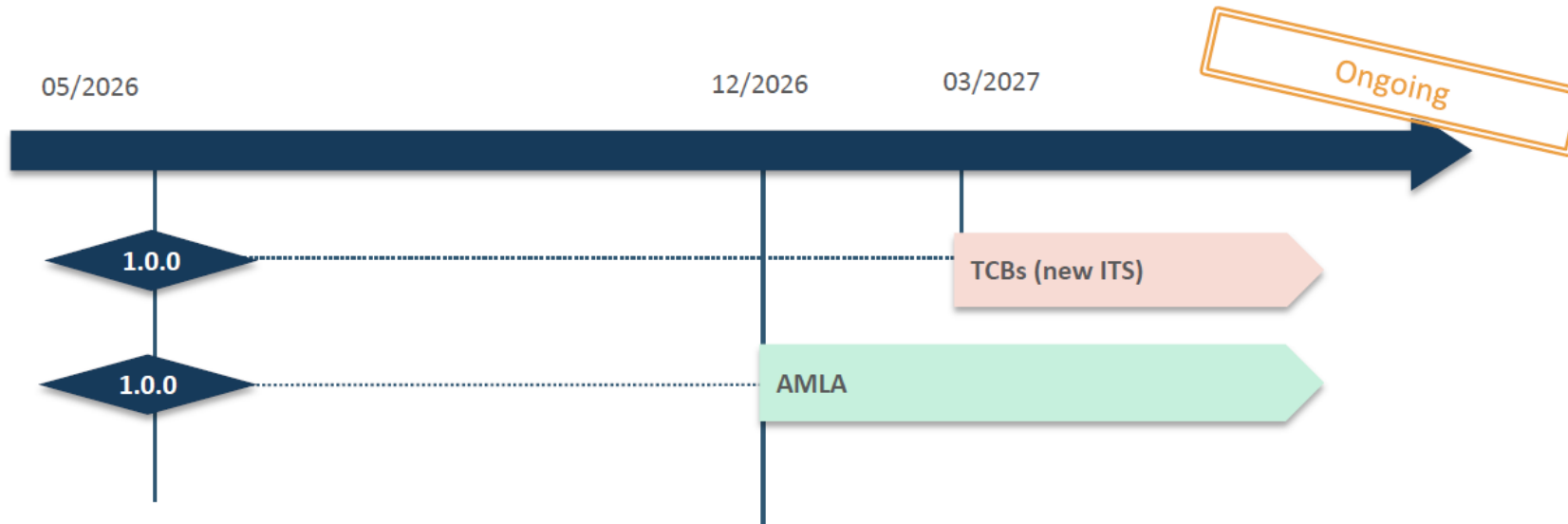
# 9. ANNEXE

## Reporting frameworks v4.2.1 – *published*



## Reporting frameworks v4.3

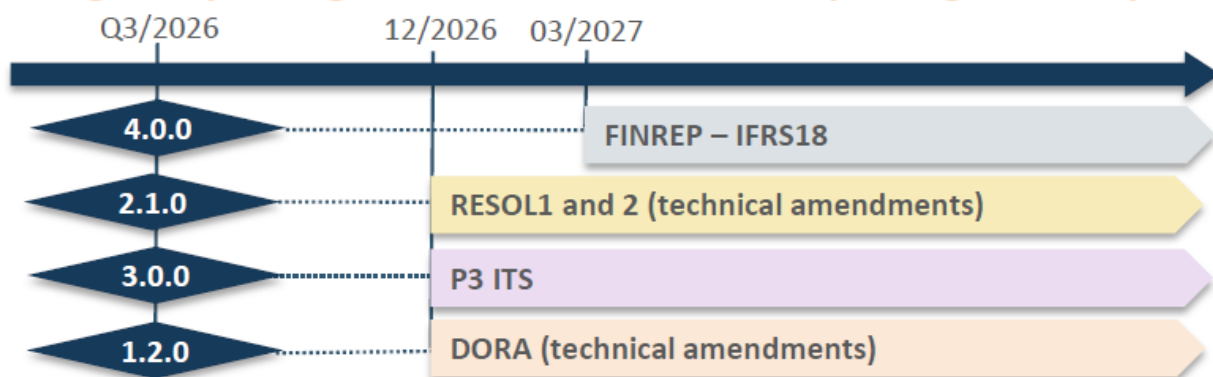
### New reporting standards and technical package development



## Reporting frameworks v4.4 – Phase 1

Tentative

### Changed reporting standards and technical package development



### P3 ITS amendments (CRR3 – Step 2)

The amendments on disclosures that will be included will apply with first reference date (12/2026)\*:

- ESG disclosures
- Shadow banking entities
- Equity exposures
- Pillar 3 TA - several issues in 4.1/4.2 will be corrected

\*Exception: SNCI will apply 12/2027

### Considerations

- The main purpose of this release is to anticipate the earlier date of application for the FINREP templates (F 02, F 16, F45) affected by the IFRS 18 implementation
- Draft release of the technical package expected to be published in Sep/26

### FINREP – IFRS18

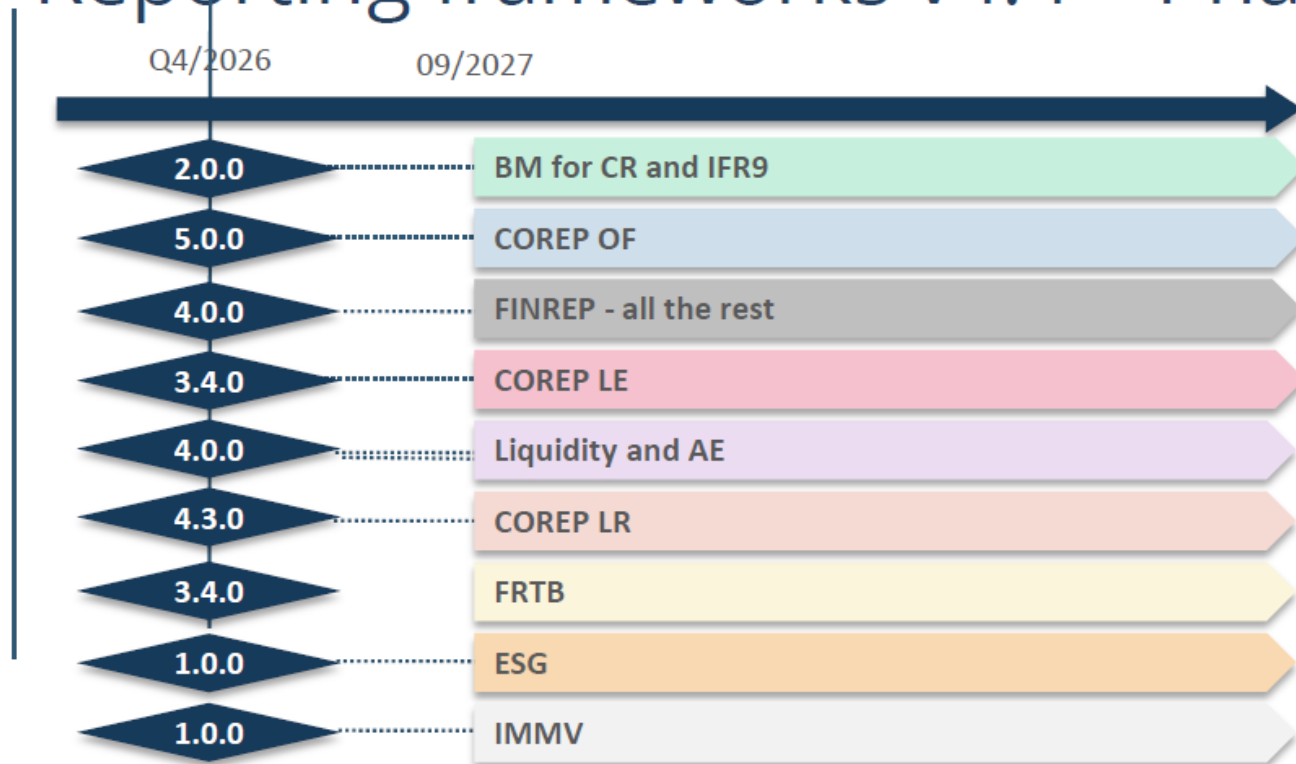
**Interim period (03/2027 and 06/2027):** The IFRS 18 related templates will be separated from the main package (as a different module) to be reported for these reference dates, as IFRS 18 regulations starts applying from 1 January 2027. During this period, the P&L-related current FINREP templates will not be reported, as they do not reflect IFRS 18 regulation, and this information will be reported in the separate IFRS 18 module.

**After ITS application (from 09/2027 onwards):** Once the ITS become applicable, the IFRS 18 related information will be in FINREP again and the IFRS 18 module will no longer be used.

### RESOL1 and 2 and DORA

Several issues in v4.0/v4.2 will need to be corrected for the Dec/26 reference date.

## Reporting frameworks v4.4 – Phase 2



### Considerations

Tentative

- These dates are very tentative - plans may change due to the simplification work

#### Benchmarking for CR and IFR9

Integration into the ITS on supervisory reporting and simplification.

#### COREP OF: CRR3/CRD6 – St. 2

- COREP OF Split
- Operational losses
- Transitional arrangements
- Stress tests (CR, MR, CVA, PruVal)
- Counterparty Credit Risk

#### FINREP

Other changes not related to IFRS18 - Collateral, NBFC, crypto, overlays, enhancement of LEI codes, integration of stress tests.

#### Boundary, thresholds and market risk

Expansion of the FRTB reporting (ASA details, AIMA); simplification; potentially merger with the COREP OF module

#### IMMV

Most information to be reported by certain credit institutions and investment firms, but some subsets of data to be reported by any type of entity

#### Liquidity and AE

- ALMM and AE – content change & simplification
- LCR - Simplification

#### COREP LR

- Simplification

#### ESG

ESG (based on P3) and stress test data

#### COREP LE

Exposures to shadow banking entities and minor amendments